EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 43

MONTANT DES CACHETS DES ENSEIGNANTS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Le Conservatoire à Rayonnement Régional propose chaque année une saison dans laquelle les enseignants apportent une contribution artistique indépendamment de leur fonction pédagogique contribuant ainsi à enrichir l'offre musicale sur le territoire de la Ville.

Ces prestations faisaient l'objet d'une rémunération spécifique mais relevaient jusqu'alors d'un usage appliqué au fil des années.

Il est donc nécessaire de définir les montants des cachets correspondants aux différentes configurations de situations artistiques que le CRR est en mesure d'organiser (toutes les sommes sont notées en brut). Ces propositions ont fait l'objet d'une concertation auprès du personnel enseignant dans le cadre du projet de service de façon à faire émerger les propositions suivantes :

Situation de musique de chambre (cachet Guso)

- du duo au quintette : 450 €
- au-delà du quintette : 350 €

Pour ces 2 catégories : cachet modulable selon la participation de l'artiste (notion de participation partielle) et selon le nombre de concerts du même programme :

- cachet complet au-delà d'une participation à au moins la moitié du temps de concert
- 50 % du cachet en deçà de la moitié du temps de concert
- 75 % du cachet au-delà du 1er concert (2 et plus) dans une période de 3 semaines séparant deux concerts.

Situation de musicien du rang dans un orchestre (quelque soit le statut de l'enseignant) :

- service d'orchestre en situation pédagogique (projet impliquant d'autres classes que celles de l'enseignant), un service est un temps de répétition qui peut aller jusqu'à 3h avec une pause. Un concert ou un spectacle correspond également à un service) : 62 € (rémunération sous forme de cachet)
- service d'orchestre sans situation pédagogique : même cachet soit 62 € (rémunération au guso)

Autres situations :

- Chef de chœur, chef d'orchestre, metteur en scène, chorégraphe, soliste de concerto : 700 € (forfait global)
- Danseurs et comédiens (évoluant avec d'autres danseurs ou musiciens) : mêmes tarifs qu'un musicien en situation de musique de chambre

Il est proposé, en accord avec votre commission, de valider ces différents types de rémunération qui entreront en application pour la saison artistique 2015/2016 du CRR.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2015

LE MAIRE,

Olivier BIANCHI